



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

NOTE DE SYNTHÈSE
Travaux du 22 au 27 septembre 2008



Rapporteur général : Anne MONSEU-DUCARME

9^o session

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Jean-Pierre VILLAESCUSA

Rapporteur général : Mme Anne MONSEU-DUCARME

Vice-président : M. Francis HUSS

Vice-président : M. Claude CHAPAT

Secrétaire : M. Michel CHAUSSEMY

M. Pierre BIARNES
Mme Francine BOUGEON-MAASSEN
Mme Monique CERISIER Ben GUIGA
M. Daniel COCCOLI
M. Robert DEL PICCHIA
M. Marc ETIENNE
M. Patrick FARBIAZ
M. Marceau KAUB
M. Jean-Marie LANGLET
M. Alexandre LAURENT
M. Tanguy LE BRETON
M. Jean-Yves LECONTE
M. Jean-Louis MAINGUY
Mme Nelly MULLER
M. Raymond PETRI-GUASCO
Mme Nadine PRIPP
M. Didier RICCI
M. Jean-Baptiste SAVOIE
Mme Claudine SCHMID
Mme Marie-Claire SPARROW
Mme Françoise TETU dite TETU DE LABSADE

RAPPORT PRESENTE EN ASSEMBLEE PLENIERE

LE 25 SEPTEMBRE 2008

La commission a concentré les travaux de cette session sur, d'une part, une réunion commune avec la commission Europe de nos homologues italiens élus au Conseil Général des italiens de l'Etranger (CGIE), et d'autre part, l'examen de procédures d'accès à l'information administrative pour les Européens: SOLVIT et INFOBEST.

Nous avons également abordé les derniers préparatifs de la première Rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine le 30 septembre 2008 à Paris.

I. PREPARATION DE LA RENCONTRE DU 30 SEPTEMBRE

La rencontre européenne du 30 septembre au Quai d'Orsay, organisée par l'AFE dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne permet de considérer que cette manifestation aura le succès escompté.

Les délégations nationales des 27 Etats membres de l'Union, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'UEO ont reçu l'invitation officielle et les dossiers de fond préparatoires à la rencontre, comme les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger (Annexe 3 : copie du programme, des dossiers thématiques et de la liste des personnes inscrites).

25 délégations nationales, le Parlement européen et l'UEO ont indiqué leur participation. Les deux pays n'ayant pas répondu à notre invitation sont la République Tchèque et la Lituanie.

Nous pouvons estimer à plus de cent personnes le nombre de participants venant des Etats membres de l'Union et des assemblées parlementaires européennes.

Les orateurs ont confirmé leur participation aux travaux.

Il est important d'insister sur la présence très souhaitable des Conseillers de l'AFE à l'ensemble de ces travaux, ouverts par le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard KOUCHNER et clôturés par Jacques BARROT, Vice-président de la Commission européenne.

La présence des Conseillers de l'AFE est également importante afin que nos hôtes puissent s'entretenir de l'activité de l'AFE, certaines délégations nationales étant intéressées à la mise en œuvre d'un système similaire au nôtre dans leur pays.

Afin d'alimenter la réflexion, les 60 propositions du rapport Lamassoure au Président de la République sont jointes en annexe 2.

Il est enfin utile de noter que les participants sont invités à une visite culturelle privée du Château et des jardins de Versailles le lundi 29 septembre (départ d'un car à 13H devant le CCI).

II. REUNION COMMUNE AVEC LA COMMISSION EUROPE DU CGIE

Notre commission a tenu une réunion bilatérale avec la commission correspondante du Conseil Général des Italiens de l'Etranger (CGIE) le mercredi 24 septembre.

Cette réunion a permis un échange de vues sur les thèmes qui seront abordés le 30 septembre.

Les deux délégations se sont accordées sur une analyse commune des problèmes rencontrés par les Français et les Italiens établis hors de leur pays d'origine, notamment la rationalisation des consulats, la représentation politique, la délivrance des documents d'identité, la délivrance du passeport européen, les problèmes frontaliers, la sécurité des Européens établis dans les pays tiers, le plurilinguisme, le déficit de citoyenneté européenne.

Cet échange sera utile pour les interventions lors de la rencontre européenne du 30 septembre.

Il a été convenu de poursuivre régulièrement cet échange entre nos deux commissions, les participants ayant estimé que ce type d'échanges permettait de faire avancer l'évolution législative nationale de part et d'autre sur base des informations échangées.

La commission a également tenu deux autres réunions nous permettant d'obtenir des informations complémentaires sur les systèmes mis en place pour faciliter l'accès à l'administration pour les Européens.

III. SOLVIT

La commission UE tient à suivre de près l'information concernant les services à disposition des citoyens. Une note du 9 juillet 2008 reprenant les services européens de renseignement et d'information pour les citoyens est jointe en annexe 1.

La commission souhaite tenir des réunions permettant d'approfondir la connaissance des services mis en place.

Une première réunion a permis d'entendre les deux représentants de **SOLVIT France**, qui ont présenté le fonctionnement de ce système.

SOLVIT est un réseau efficace mais encore mal connu du citoyen.

SOLVIT fonctionne en réseau dans les 27 Etats membres, outre 3 autres pays: Norvège, Islande et Liechtenstein.

C'est un système de résolution à l'amiable des litiges dus à une mauvaise application du droit communautaire.

En effet, souvent les administrations nationales se trompent de bonne foi en raison de leur méconnaissance des textes communautaires.

SOLVIT peut être saisi d'une plainte émanant du citoyen ou des entreprises.

Il n'y a aucun formalisme pour saisir SOLVIT. Un simple courriel suffit.

Le plaignant soumet une plainte à son centre SOLVIT d'origine, qui contacte le centre SOLVIT situé dans l'Etat le mieux placé pour résoudre le litige.

Les deux centres SOLVIT coopèrent entre eux ainsi qu'avec l'administration nationale concernée.

Les litiges les plus fréquents dont est saisi SOLVIT France concernent notamment les questions de reconnaissance de qualification professionnelle, le droit de séjour, la sécurité sociale, les droits à la retraite, l'immatriculation des véhicules,....

Une solution au litige est trouvée dans un délai de 2 mois. Un document publié sur le site internet de SOLVIT et présentant quelques cas de réussites est joint en annexe 4.

Toutes les informations utiles concernant le réseau SOLVIT sont disponibles sur le site: http://ec.europa.eu/solvit/site/index_fr.htm

IV. INFOBEST

Une seconde réunion a permis à la commission de connaître le fonctionnement du système INFOBEST, dont la particularité est de fonctionner spécifiquement sur la zone transfrontalière France-Allemagne-Suisse.

Il existe 4 centres INFOBEST qui sont situés aux anciens postes frontières, dans les anciens locaux de la douane. Le personnel est de nationalité française, allemande et Suisse.

Un intérêt particulier d'INFOBEST est de concerner un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, la Suisse, qui est liée avec les deux autres pays et l'UE par des conventions bilatérales.

INFOBEST est un service public transfrontalier qui s'adresse aux personnes qui travaillent ou habitent dans la zone frontalière.

INFOBEST donne des informations au citoyen sur les questions transfrontalières de tous ordres, les plus fréquentes ayant trait au statut du travailleur frontalier, à la fiscalité, au problème des permis de conduire, l'immatriculation des véhicules, le système scolaire et éducatif, les allocations familiales, les structures d'accueil,

C'est un service qui fonctionne en direct, par des entretiens individuels avec le citoyen confronté à un problème transfrontalier.

En outre, INFOBEST informe les autorités compétentes lorsqu'il est nécessaire d'envisager une modification législative ou réglementaire.

INFOBEST organise également des conférences et réunions d'information et soutient les initiatives ou les projets de coopération transfrontalière en fournissant toute l'information sur les aides européennes et particulièrement dans le cadre des programmes INTER REG (programme de financement d'activités transfrontalières inter régionales européennes).

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site : www.infobest.org

V. PROPOSITION DE VŒU CONCERNANT LA DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS

Il n'a pas été donné réponse au vœu n° 12-03 de mars 2007 concernant la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger.

En revanche, un dispositif expérimental de délivrance de ces documents sera mis en place au 1^{er} janvier 2009 dans l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau.

La Commission UE souhaite qu'un vœu soit voté afin, dans un premier temps, d'élargir ce dispositif expérimental aux autres Eurodistricts existants, et dans un second temps, de donner aux Français résidant dans les zones frontalières à proximité de la France, la possibilité d'obtenir leurs documents d'identité sur le territoire français limitrophe.

Le texte du vœu proposé est joint en annexe A.

VI. DIVERS

Le Président et le rapporteur général de la Commission ont par ailleurs veillé à la finalisation de l'organisation du 30 septembre avec les services du Ministère des Affaires étrangères.

Anne MONSEU-DUCARME
Rapporteur Général

LISTE DES ANNEXES

Annexe A: Vœu concernant la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger;

Annexe 1: Note « Les services européens de renseignement et d'information pour les citoyens »;

Annexe 2: Les 60 propositions du rapport LAMASSOURE au Président de la République;

Annexe 3: Documents de la rencontre européenne du 30 septembre 2008;

Annexe 4: Exemples de cas de réussite SOLVIT.

ANNEXE A

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER
9^{ème} session
22-27 SEPTEMBRE 2008
COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Vœu n° : UE/V1/22.09

Objet : Délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger

L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,

Considérant :

- Le vœu n°12-03 de la session de mars 2007 auquel il n'a pas été donné de réponse à ce jour,
- Les réponses à plusieurs questions orales donnant la possibilité aux Français résidant dans la bande frontalière allemande, d'obtenir en France dans une sous-préfecture d'un département frontalier la délivrance d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.
- La mise en place à partir du 1^{er} janvier 2009 d'un dispositif expérimental consistant à déléguer la compétence pour délivrer les CNI et les passeports aux Français résidants sur le territoire allemand de « l'Eurodistrict » de Strasbourg-Ortenau au préfet du Bas Rhin.

Emet le vœu :

- que cette possibilité soit étendue aux autres « Eurodistricts » existants, puis aux Français résidant dans les zones frontalières à proximité de la France pour obtenir leurs documents d'identité sur le territoire français limitrophe.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	x

ANNEXE 1

Le 9 juillet 2008

Les services européens de renseignement et d'information pour les citoyens

1. SOLVIT

Depuis 2002. SOLVIT est un service conçu pour **aider les citoyens et les entreprises de l'UE** à trouver des solutions à leurs **problèmes en rapport avec le marché intérieur**. C'est un réseau de 30 centres qui veillent à résoudre :

- Problème de nature transfrontalière ;
- Problème d'une application erronée de la législation de l'UE ;
- Problème impliquant une autorité nationale, régionale et locale.

Via un **formulaire sur internet** à : <http://ec.europa.eu/solvit>

2. EUROPE DIRECT

Depuis 1998. Service d'**assistance téléphonique et internet** mis en place par la Commission européenne **pour les citoyens et entreprises européens** pour des **informations administratives** générales concernant l'UE.

Les bureaux sont situés à Bruxelles où 40 personnes répondent dans les 23 langues de l'UE.

Adresse internet : <http://ec.europa.eu/europedirect>

Numéro de téléphone gratuit appelé de l'UE : **00 800 6 7 8 9 10 11**

Numéro de téléphone payant appelé de l'extérieur de l'UE : **(32-2) 29-99696**

3. EUROJUS

Depuis 2006. Chaque Etat membre a un centre Eurojus. Service de **consultation juridique en droit communautaire**. Il conseille, aide et oriente les citoyens européens sur **les droits et procédures du citoyen européen** établis par le droit communautaire. Les informations sont transmises dans les 15 jours par écrit ou oralement.

Adresse internet : http://ec.europa.eu/france/service/national/index_fr.htm

4. L'EUROPE EST A VOUS

Informations administratives pratiques et détaillées sur les droits et les opportunités au niveau européen et national **pour les citoyens et les entreprises**.

Adresse internet : <http://ec.europa.eu/youreurope>

5. SERVICE D'ORIENTATION POUR LES CITOYENS : SOC

Conseils juridiques personnalisés dans le cadre de la **mobilité des citoyens** dans l'UE et son marché intérieur. Service gratuit.

Adresse internet : <http://ec.europa.eu/citizensrights>

6. ENTERPRISE EUROPE NETWORK : EEN

Depuis 2008. EEN émane de la fusion des Europe Info Centres et Innovation Relay Centres. L'EEN délivre des **conseils** individualisés **pour les entreprises**. Spécifiquement les petites et moyennes entreprises européennes.

Adresse internet :

http://www.enterprise-europe-network.ec.europa.eu/about_network_en.htm

7. ECC NET

Depuis 2005. C'est le réseau des Centre des Consommateurs. Compétent pour **aider, conseiller et informer le consommateur européen**.

Adresse internet : http://ec.europa.eu/consumers/redress_cons/index_en.htm

8. FIN NET

Depuis 2001. C'est le **réseau extra-judiciaire des litiges** du secteur des **services financiers** dans le cadre de relation où le prestataire de service est établi dans un autre Etat membre que celui où réside le consommateur.

Adresse internet :

http://ec.europa.eu/internal_market/finservices-retail/finnet/index_en.htm

9. LE MEDIATEUR EUROPEEN

Depuis 1995. Le médiateur européen peut être saisi par **tout citoyen, entreprise ou association** ayant son siège statutaire dans l'UE dans le cadre d'un **litige avec une administration européenne**.

Adresse internet : <http://www.ombudsman.europa.eu>

10. COMMISSION DES PETITIONS DU PARLEMENT EUROPEEN

Institué en 1992. L'instauration du droit de pétition vise à offrir au citoyen européen et à ceux qui résident dans l'Union européenne un moyen simple de s'adresser aux institutions de l'Union pour **formuler des vœux ou des doléances concernant les matières européennes**.

Droit ouvert à tout citoyen de l'Union européenne et à toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre, individuellement ou en association.

Courriel : ip-PETI@europarl.europa.eu

Numéro de téléphone : **+32 2 284 68 44**

11. LE NUMERO DE TELEPHONE 112

Depuis 2000. Le **numéro de téléphone 112** est le numéro de service commun pour **les urgences** (Services policier, incendie, médical). Effectif dans l'ensemble des Etats membres.

Anne MONSEU-DUCARME
Rapporteur de la Commission
Union Européenne

ANNEXE 3

PROGRAMME DE LA JOURNEE EUROPE EN MOUVEMENT

mardi 30 septembre 2008

Hôtel du Ministre, 37 Quai d'Orsay, Paris 75007 Paris

- 09 h 00 Enregistrement des délégations et des participants,
- 09 h 30 Accueil :
Présentation de l'AFE et du programme de la journée par M. Jean-Pierre VILLAESCUSA, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'étranger, Président de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE.
- 09 h 45 Discours d'ouverture de M. Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes.
- 10 h 00 Présentation des thèmes des tables rondes par Mme Anne MONSEU-DUCARME, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Rapporteur général de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE.
- 10 h 15 Table ronde « Mieux vivre l'Europe de la justice et de l'administration » :
- M. Gérard DEPREZ, Ministre d'Etat de Belgique, Président de la Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement Européen,
- M. Alain LAMASSOURE, ancien Ministre, Député européen, chargé de mission européenne par le Président de la République.
- 12 h 45 Photo de famille
- 13 h 00 Cocktail
- 14 h 00 Table ronde : « Mieux protéger le citoyen européen » :
- Mme Rodi KRATSA-TSAGAROPULOU, Première vice présidente du Parlement européen,
- M. Hubert HAENEL, Président de la délégation de l'Union Européenne du Sénat,
- Mme Catherine LALUMIERE, ancien Ministre, ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, directrice de la Maison de l'Europe.
- 16 h 30 Déclaration commune et engagement pour « une politique européenne des européens établis hors de leur pays d'origine »
- Mme Anne MONSEU-DUCARME, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Rapporteur général de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE.
- Allocution de clôture
- M. J Jean-Pierre VILLAESCUSA, Membre élu de l'Assemblée des Français de l'étranger, Président de la Commission de l'Union Européenne de l'AFE.
- 17 h 00 Clôture des travaux
M. Jacques BARROT, Commissaire français, Vice président de la Commission européenne, responsable pour Justice, Liberté et Sécurité.